

Date d'envoi de la convocation : 21 Mars 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de Procurations : 10
Nombre de Votants : 81
Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2017
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

3 Avril 2017

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents : Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, M. Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Gérard GREFFE, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),
Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de Ste MARIE-la-BLANCHE).

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,
M. Frédéric CANCEL à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Michel PICARD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,
M. Marc DENIZOT à Mme Patricia RACKLEY,
Mme Claude CORON à M. Jérôme FLACHE,
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mme Justine MONNOT, M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Mme Carla VIAL, M. Christophe MONNOT, M. Jean-Marc PRENEY, M. Thierry LAINE, M. Christian POULLEAU, M. Philippe CESNE, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON, M. Claude MOISSENET.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE.

TARIFS DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS :

Sur proposition de M. CHAMPION, rapporteur,

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- adopte la grille tarifaire dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération,
- note que ces tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2017-2018.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

TARIFS - BEAUX ARTS

Propositions pour l'année scolaire 2017 - 2018

avec

Date d'application : 01 SEPTEMBRE 2017

	Tarif normal		Tarif dégressif (Voir conditions)	
	CA	Extérieurs CA	CA	Extérieurs CA
ENFANTS				
<i>Paiement/trimestre 2016-2017</i>	39,00 €	53,00 €	35,00 €	46,00 €
Proposition 2017-2018	39,00 €	53,00 €	35,00 €	46,00 €
<i>Paiement/année 2016-2017</i>	106,00 €	138,00 €	92,00 €	122,00 €
Proposition 2017-2018	106,00 €	138,00 €	92,00 €	122,00 €
<i>Mini stages 2016-2017</i>	31,00 €	36,00 €	26,00 €	32,00 €
Proposition 2017-2018	31,00 €	36,00 €	26,00 €	32,00 €
<i>Ateliers multimédia 2016-2017</i>	35,00 €	40,00 €	30,00 €	36,00 €
Proposition 2017-2018	35,00 €	40,00 €	30,00 €	36,00 €
ADOLESCENTS				
<i>Paiement/trimestre 2016-2017</i>	49,00 €	63,00 €	-	-
Proposition 2017-2018	49,00 €	63,00 €	-	-
<i>Paiement/année 2016-2017</i>	130,00 €	173,00 €	-	-
Proposition 2017-2018	130,00 €	173,00 €	-	-
JEUNES (16/18 ans) + ETUDIANTS				
<i>Paiement/trimestre 2016-2017</i>	71,00 €	105,00 €	-	-
Proposition 2016-2017	71,00 €	105,00 €	-	-
<i>Paiement/année 2016-2017</i>	173,00 €	251,00 €	-	-
Proposition 2016-2017	173,00 €	251,00 €	-	-
ADULTES			<i>Dégressif (voir conditions)</i>	
<i>Paiement/trimestre 2016-2017</i>	114,00 €	178,00 €	79,00 €	123,00 €
Proposition 2017-2018	114,00 €	178,00 €	79,00 €	123,00 €
<i>Paiement/année 2016-2017</i>	313,00 €	430,00 €	-	-
Proposition 2017-2018	313,00 €	430,00 €	-	-
<i>Mini-stages 2016-2017</i>	51,00 €	74,00 €	-	-
Proposition 2017-2018	51,00 €	74,00 €	-	-
ANNEE PREPARATOIRE				
<i>Droits inscription concours 2016-2017</i>	29,00 €	29,00 €	-	-
Proposition 2017-2018	29,00 €	29,00 €	-	-
<i>Frais de scolarité 2016-2017</i>	275,00 €	530,00 €	-	-
Proposition 2017-2018	275,00 €	530,00 €	-	-

Précisions sur les tarifications BEAUX ARTS

Application tarif dégressif :

Enfants : s'applique à partir d'un deuxième enfant d'une même famille.

Adultes : s'applique aux adultes d'une même famille à partir du 4ème module ou trimestre

Conditions de paiement

- Paiement au secrétariat de l'Ecole à l'inscription
- Tout trimestre commencé est dû
- Toute inscription en cours de trimestre ne donne lieu à aucune réduction
- Possibilité pour les cours adultes de rattraper un cours à l'intérieur d'un trimestre unique

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil Communautaire du 27/03/2017 : Tarifs Ecole des Beaux Arts

Date de transmission de l'acte : 03/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2017

Numéro de l'acte : 17-456 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170327-17-456-DE

Date de décision : 27/03/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires